

AARAV
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 39 R DE LA DIVISION LECLERC 91160 SAULX-LES-CHARTREUX
SIREN 919 387 258 RCS de Evry

*Certifié
conforme
à l'original*
R. G. Kumar

Procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés

du 31 décembre 2025

L'an deux mille vingt six

Le 30 juin

A 11 heures.

Les actionnaires de la société AARAV, SAS au capital de 5 000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 39 R DE LA DIVISION LECLERC 91160 SAULX-LES-CHARTREUX se sont réunis au siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre remise en main propre contre signature, par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rajeswaran GNANAKUMAR président de la société

Sont présents :

- Monsieur Rajeswaran GNANAKUMAR, né le 02 novembre 1974, propriétaire de 50 actions.
- Madame Suthajini SRIRAGAVAN, épouse GNANAKUMAR née le 31 juillet 1978, propriétaire de 50 actions.

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice Clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat
- Quitus à la Présidence et prolongation de son Mandant

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance :

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2025	
Ventes de marchandises		209		210	160 033
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services		217		218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	160 033
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	86 330
Variation de stock (marchandises)				236	-162
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	473
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)		immobilier	242	32 310
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	1 817
Rémunérations du personnel				250	36 106
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	1 323
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	3 053
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	7
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	161 257
I - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-1 224
Produits financiers			III	280	
Produits exceptionnels			IV	290	4 500
Charges financières			V	294	1 895
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			300	
	- Dont amort. excepté de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)	VI			
Impôts sur les bénéfices			VII	306	285
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	1 096

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de 1 096 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

- Dotation réserve légale : 0 euros
- Report à nouveau : 1 096 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Rajeswaran GNANAKUMAR pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

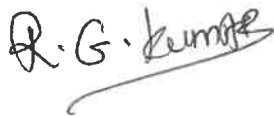
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président

A SAULX-LES-CHARTREUX,

Fait le 30 juin 2026

Monsieur Rajeswaran GNANAKUMAR

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. G. Kumar', with a long horizontal flourish underneath.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société	SAS AARAV		
Adresse du principal établissement	39 Rue de la Division Leclerc 91160 Saulx-les-Chartreux		
Adresse du siège social, si différent			
Ancienne adresse en cas de changement			
RÉGIME FISCAL DES GROUPEES	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Commerce d'alimentation générale
--------------	--------------------------------	--------------------------	----------------------	----------------------------------

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	1 899	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 15 %					
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %			
PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)			Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)		
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)			ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)			Société d'investissements immobiliers cotée		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)			Autres dispositifs		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
5 - Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition				Chiffre d'affaires	
				Taux d'imposition	
6 - Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition				Taux d'imposition	

D - IMPUTATIONS	
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
--	---	--

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
			ECF
Nom et adresse :			
- du Comptable :	Indép.	SAS SP EXPERTISE 6 rue des Prévoyants 93120 La Courneuve	
- du Conseil :			
- du prestataire :			

Certifié conforme
à l'originale
R. G. Kumar

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☒**G - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

H - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥		
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧

I - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

J - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net ③	31/12/2025
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	36 000	012		36 000
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028	26 740	030	5 635	21 105
Immobilisations financières (1)	040	1 300	042		1 300
(5) TOTAL I	044	64 040	048	5 635	58 405
Stocks matières premières, appro.. en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060	16 270	062		16 270
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070		
Autres créances (3)	072	8 783	074		8 783
Charges constatées d'avance	092		094		
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	8 140	086		8 140
TOTAL II	096	33 193	098		33 193
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	97 232	112	5 635	91 598

PASSIF			31/12/2025
Capital social ou individuel	120		5 000
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		500
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134		26 762
Résultat de l'exercice	136		1 096
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142		33 357
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		40 061
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166		646
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		8 276
Comptes courants d'associés	173		9 258
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176		58 240
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180		91 598

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	20 656
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2025	
Ventes de marchandises			209	210	160 033
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)		215	214	
Production vendue services			217	218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	160 033
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	86 330
Variation de stock (marchandises)				236	-162
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	473
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)			242	32 310
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	806	244	1 817
Rémunérations du personnel				250	36 106
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	1 323
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	3 053
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	7
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	161 257
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-1 224
Produits financiers				III 280	
Produits exceptionnels				IV 290	4 500
Charges financières				V 294	1 895
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			300	
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)	VI			
Impôts sur les bénéfices				VII 306	285
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	1 096
B - RÉSULTAT FISCAL					
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)			312	1 096	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318	209	
Provisions non déductibles			322		
Impôts et taxes non déductibles			324	285	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247				
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		
			330	309	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)	360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370
					372

Exercice clos le 31/12/2025

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2025
	Montant

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)				Désignation de l'entreprise :		AARAV		
I - IMMOBILISATIONS								
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale			
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations - Fonds commercial	400	36 000	402	404	406	36 000		
incorporelles - Autres	410		412	414	416			
I - Terrains	420		422	424	426			
m - Constructions	430		432	434	436			
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446			
c - Installations générales, agencements divers	450	4 000	452	454	456	4 000		
o - Matériel de transport	460		462	20 656	464	20 656		
r - Autres immobilisations corporelles	470	2 083	472		474	2 083		
Immobilisations financières	480	1 300	482		486	1 300		
TOTAL	490	43 383	492	20 656	494	64 040		
II - AMORTISSEMENTS								
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Fonds commercial	495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I - Terrains	510	512	514	516				
m - Constructions	520	522	524	526				
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536				
c - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 702	800	546				
o - Matériel de transport	550		1 836	556				
r - Autres immobilisations corporelles	560	880	417	566				
TOTAL	570	2 582	3 053	576				
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)								
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL	596				597			599

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : AARAV	
--	--	-------------------------------------	--

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B			
					780			

II - DÉFICITS REPORTABLES					
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III - DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée				374	12 832
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	12 871
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS					
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692	Revenu brut social (si le montant est positif)		693

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	2
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	160 033
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL I		106	160 033
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	162
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL II		144	162
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	86 803
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	19 271
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	10 200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL III		152	116 281
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	43 913
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	43 913
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	160 033
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du 01/01/2025	au	31/12/2025
Date de cessation		186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

N° SIREN	919387258			
Dénomination de l'entreprise	AARAV			
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	39 Rue de la Division Leclerc		
	- Code postal / Ville	91160	Saulx-les-Chartreux	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)	905	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)	906
				100
				100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie			Pays
	Code postal	Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom de famille / Prénom	GNANAKUMAR Rajeswaran		
Nom d'usage		% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	50
Naissance :	Date	02/11/1974	N° Département	99	
	Commune	PUGUDUTIVU			Pays LK
Adresse :	N° et voie	Rue Paul Sabatier			Pays FR
	Code postal	77176	Commune	Savigny-le-Temple	
Titre (1)	Mme	Nom de famille / Prénom	SRIRAGAVAN Suthajini		
Nom d'usage	GNANAKUMAR	% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	50
Naissance :	Date	31/07/1978	N° Département	99	
	Commune	JAFFNA			Pays LK
Adresse :	N° et voie	Rue Paul Sabatier			Pays FR
	Code postal	77176	Commune	Savigny-le-Temple	

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☒

N° SIREN	919387258
Dénomination de l'entreprise	AARAV
Adresse : - N°, Type et nom de voie	39 Rue de la Division Leclerc
- Code postal	91160
- Ville	Saulx-les-Chartreux

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N° et voie			
Code postal		Commune	Pays

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2025

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS AARAV		
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP	919387258		
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie		
	39 Rue de la Division Leclerc		
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville		
	91160	Saulx-les-Chartreux	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	4711B
Fait le	12/05/2026	A Saulx-les-Chartreux	
Signataire	Civilité, nom et prénom	M GNANAKUMAR	Rajeswaran
	Qualité	Président	

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2025

Identification de la société	
Désignation de la société	AARAV
Numéro SIREN du principal établissement	919387258
Code NAF	4711B
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	1 899
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1 899
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	1 899

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)
---	----------------------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)
--	-----------------------